

L'an deux mille-vingt-trois le 27 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clotilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Elise BUNOT, Séverine GARDES et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absente : Mme Cyrielle MARCOTTE-ESCHBACH

Absents ayant donné procuration à : Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER à M. Jean-Claude CORNU

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Le Conseil Municipal procède à l'approbation du PV du 27/02/2023 à l'unanimité.

### **I - FINANCES**

#### *1° Vote du taux des taxes locales 2023*

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2022 et de les reconduire à l'identique sur 2023,
- D'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 31,44 % (18,78 % + 12,66 %)
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 114,82 %
- De charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Pas de question*

#### *2° Vote du budget primitif 2023 (budget principal)*

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité vote le budget primitif comme suit :

- La section de fonctionnement, pour un montant de dépenses et de recettes s'élève à la somme de 1 653 500,75 €,
- La section d'investissement, pour un montant de dépenses et de recettes s'élève à la somme de 1 683 500,00 €.

*Pas de question*

#### *3° Subventions aux associations*

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de répartir comme suit les subventions aux associations :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
<b><u>Associations Veyrassoises</u></b>	
ACCA	150,00 €
ADMTV	300,00 €
Aquarelle en Liberté	300,00 €
Subvention exceptionnelle pour exposition mai 2023	350,00 €
Bien Être	300,00 €
Droit au Bib	200,00 €
Kalongo Solidarité	250,00 €
K'L'ICK-ASS	200,00 €
Subvention exceptionnelle 10 ans de l'association	200,00 €
Pop Club	
Subvention exceptionnelle aménagement salle du bas	150,00 €
La Ragaissa	200,00 €
Subvention exceptionnelle 20 ans association	200,00 €
La Ronde des Bois	250,00 €
Rêves	300,00 €
S.C.V. Section Gym Volontaire	600,00 €
Sou Des Ecoles	600,00 €
Taupe Secrète	350,00 €
Union Sportive Veyrassoise	300,00 €
Veyras Amitié	300,00 €
Veyras en Fête	300,00 €
Yoga de Veyras	300,00 €
<b>TOTAL Associations Veyrassoises</b>	<b>6 100,00 €</b>
Cinéma le Vivarais	934,80 €
<b>TOTAL toutes associations confondues</b>	<b>7 034,80 €</b>

*Pas de question*

*4° Approbation d'un bail rural pour les parcelles AM 146 et AM 147*

(A. LOUCHE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De louer par bail à ferme les parcelles AM 146 et AM 147 à M. et Mme HEUDE domiciliés à VEYRAS ;
- De fixer le fermage annuel à 350 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents au bail.

*Pas de question*

**II – CULTURE**

*5° Reversement à la commune d'une partie des recettes du concert « Mistral à la Clé » du 25 février 2023*

(C. FREUCHET) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser les 10 % de la libre participation aux frais, soit 80 €.

*Pas de question*

**III – ECOLE**

*6° Modification de la tarification de la cantine à la rentrée 2023/2024 pour les adultes*

(I. RABATÉ) Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix des repas adultes et stagiaires à 4,65 €,
- Dit que ce tarif est applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

*Pas de question*

#### IV – DIVERS

7° Demande de mise à disposition de la prestation « archives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche

(A. LOUCHE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir la prestation pour les missions suivantes :
  - Classement intégral des fonds d'archives intermédiaires et définitives,
  - Création d'un inventaire,
  - Elimination des archives selon les normes en vigueur,
  - Récolement réglementaire,
  - Conseil à l'aménagement des locaux,
  - Information du personnel sur le traitement des archives courantes.
- Autorise le maire à :
  - Signer la convention de mise à disposition de la prestation "Archives" du centre de gestion, dans les conditions ci-dessus décrites,
  - Prévoir et réserver les crédits au budget pour payer cette prestation.

*Pas de question*

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,  
Levée de séance à 21h40

Le secrétaire de séance



  
Philippe RIVAT

Le Maire,



  
Alain LOUCHE

*Affichage et publication électronique le*

**30 MAI 2023**



**Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS**

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61  
mairiedeveyras@wanadoo.fr

**[www.veyras.fr](http://www.veyras.fr)**